



Informations et Directives à Uni-GE

But

Le Fonds national suisse (FNS) octroie aux chercheuses et chercheurs des bourses de recherche destinées à parfaire leur formation scientifique **à l'étranger**.

Les bourses sont en principe des bourses pour post-doctorants.

Elles peuvent être demandées dans n'importe quelle discipline scientifique.

Sur demande, une bourse peut aussi être octroyée en tant que bourse pour doctorant(e) quand, du point de vue de la discipline concernée, un séjour à l'étranger laisse présager un avantage pour le succès de la thèse de doctorat.

La Commission de recherche de l'Université de Genève (CR) est chargée de l'attribution de ces bourses aux candidat-e-s rattaché-e-s à l'Université de Genève (cf « *Règlement du FNS relatif à l'octroi de bourses de recherche pour chercheuses et chercheurs débutants* »).

Conditions

- Etre de nationalité suisse ou avoir une autorisation d'établissement ou de séjour en Suisse ou une autorisation frontalière. Les Suisses résidant à l'étranger et les étrangères et étrangers avec autorisation de séjour frontalière doivent confirmer par écrit leur intention de poursuivre leur carrière scientifique en Suisse et d'indiquer les débouchés possibles après leur séjour de recherche.
- Avoir obtenu un certificat de fin d'études universitaires dans le domaine scientifique pour lequel la bourse est demandée. Celui-ci varie selon les facultés.

Faculté des Sciences - **soutenance de thèse AVANT la date de départ prévue dans la demande**

Les doctorants en archéologie préhistorique peuvent soumettre des demandes de bourses (plan de thèse accepté)

Faculté de Médecine - **diplôme fédéral de médecin ou équivalence selon les nouvelles normes en préparation**

Facultés des Lettres - SES - Droit - PSE - T - ETI - **thèse de doctorat en cours :**

Lettres	(mémoire de pré-doctorat soutenu et accepté avant la date de départ prévue dans la demande)
SES	(sujet de thèse accepté)
Droit	(thèse bien avancée)
PSE	(canevas de thèse et récolte des données acceptés)
T	(plan de thèse développé sur quelques pages et approuvé par le directeur de thèse)
ETI	(thèse bien avancée)

Délais et dépôt des candidatures à UNI-GE

- **Deux dates : 1er janvier 2010 et 1^{er} août 2010 – date du cachet postal faisant foi.**
- Afin de permettre à davantage de jeunes chercheurs d'obtenir une bourse, les bourses sont accordées, en principe, pour la durée minimum prévue par le Règlement du FNS, article 2, al. 1 et 2 (post-doc : 12 mois, doctorant : 6 mois). Les bourses de doctorants sont accordées pour des durées de 6 à 12 mois, en fonction des caractéristiques du dossier et du lieu de séjour souhaité.
- Les demandes de prolongation de 12 mois maximum (**POST DOC**) sont soumises aux mêmes délais, elles doivent être présentées au moyen du formulaire d'inscription et accompagnées d'un rapport scientifique intermédiaire, d'une lettre du responsable scientifique sur place et de preuves de démarches en vue d'obtenir d'autres soutiens financiers (mémento récapitulatif CR).

Compétence des Commissions de recherche

Les demandes de bourses post-doc doivent être remises :

- auprès de la CR de la haute école suisse où les requérants ont obtenu leur doctorat, respectivement leur diplôme d'Etat pour les médecins,
- auprès de la Commission des bourses du FNS dans tous les autres cas.

Les demandes de bourses pour doctorants doivent être remises :

- auprès de la CR de la haute école suisse où les requérants sont inscrits comme doctorants,
- auprès de la Commission des bourses du FNS dans tous les autres cas.

Une copie de la demande de bourse doit être remise au FNS **dans le même délai.**

Examen des candidatures

Les candidatures seront examinées à fin février et fin septembre par la CR de l'Université de Genève qui est composée de 13 délégués (1 à 2 représentants par faculté).

Avant de soumettre leur demande, **les candidats doivent adresser leur CV** à M.-A. Berazategui, au secrétariat de la CR, qui vérifie leur profil, leur appartenance à Uni-GE et leur donne les coordonnées de leur délégué, ainsi que toutes informations utiles.

Dans le mois qui précède la séance de la CR, **chaque candidat doit prendre rendez-vous avec le délégué de sa faculté** afin d'avoir une interview, dans la 1^{ère} semaine de février pour les inscriptions au 1^{er} janvier et dans la dernière semaine d'août pour les inscriptions au 1^{er} août.

La CR se réserve la possibilité de demander au candidat de modifier son projet, son programme, son lieu d'accueil ou de déplacer sa date de départ.

Le dossier de candidature sera rempli selon les indications données dans le site du FNS :

http://www.snf.ch/F/encouragement/personnes/debutants/Pages/_xc_formulaires.aspx

Seul le document d'origine sera accepté, toute autre version sera retournée à l'expéditeur.

Envoi du dossier d'inscription :

- **l'original** à la Commission de recherche – Uni Dufour – 1211 Genève 4, accompagné de toutes les annexes requises. Le dossier ne sera pris en considération que complet et remis dans les délais susmentionnés, sans exception aucune, la date du cachet postal faisant foi.
- **une copie** au FNS, Service des bourses de relève, Wildhainweg 3, case postale 8232 – 3001 Berne, accompagné des annexes requises. Le secrétariat de la CR ne se chargera en aucun cas de cet envoi.
- **un exemplaire de tout le dossier – formulaire d'inscription et toutes annexes scannées et nommées explicitement (nom du candidat et titre du document !!) à transmettre par e-mail DANS LE MEME DELAI à : marie-anne.berazategui@unige.ch / ou christine.mooser@unige.ch**

Seuls seront pris en considération les dossiers qui auront été envoyés à la Commission de recherche **ET au FNS.**

Montant des bourses

Le montant de la bourse est fixé selon les barèmes établis par le FNS.

Le secrétariat informe chaque candidat, au cours du premier entretien, du montant approximatif auquel il peut prétendre, selon sa situation et le lieu de déplacement prévu.

La bourse de relève pour chercheur débutant est destinée à couvrir les frais d'entretien du boursier et, le cas échéant, ceux de sa famille.

Pour les couples non mariés, le barème supérieur est appliqué dans le cas où la vie commune dure au moins depuis trois ans au moment où débute la bourse (justificatif à présenter).

Frais de voyage :

une contribution, calculée de cas en cas, est versée pour un aller et retour entre la Suisse et le lieu de recherche pour le boursier et sa famille si celle-ci l'accompagne.

- Frais d'inscription :** ils peuvent être pris en charge, selon les cas, jusqu'à concurrence d'un montant de CHF 5'000.- au maximum.
- Frais de congrès :** ils peuvent être pris en charge, selon les cas, jusqu'à concurrence d'un montant de CHF 2'000.- au maximum.
- Frais de recherche :** ils peuvent être pris en charge, selon les cas, jusqu'à concurrence d'un montant de CHF 3'000.- au maximum.

Les boursiers peuvent présenter une requête de crédit complémentaire pour participation à des frais de congrès et de recherche en cours de bourse. Cette requête, qui doit être présentée 3 mois minimum **avant** le congrès et l'engagement des dépenses, doit être accompagnée de pièces justificatives, et sera soumise à la CR qui décide du principe de l'attribution d'un crédit complémentaire, le montant de celui-ci étant fixé par le FNS.

Octroi de la bourse

La décision de la CR est communiquée au candidat, par courrier recommandé, dans les semaines qui suivent la séance. **La date de début du projet doit être scrupuleusement respectée, tout report supérieur à 1 mois doit être motivé par écrit à la CR.**

Déblocage du subside

Les bénéficiaires doivent demander le déblocage du subside qui leur a été accordé selon les articles 11 à 13, en renvoyant le formulaire « Demande de déblocage de subside » au secrétariat de la CR, en temps voulu. Le versement du subside est effectué en francs suisses sur un compte bancaire ou postal en Suisse, au **plus tôt un mois** avant le début de la bourse.

Rapports

A la fin de son année de stage, chaque bénéficiaire doit remettre à C. Mooser, au secrétariat de la CR, un rapport scientifique (consulter sur le site SNF : http://www.snf.ch/SiteCollectionDocuments/stip_b_wissbericht_f.doc).

Ce rapport doit être visé par l'Université ou le laboratoire d'accueil et remis dans les **6 semaines** qui suivent la fin du stage. Il sera soumis à l'approbation des délégués par le secrétariat. Pour les boursiers **doctorants**, les bénéficiaires doivent mentionner en détail dans le rapport scientifique les progrès effectués et **la fin prévue de leur thèse**.

Pour les **participations aux frais** de recherche, de congrès et d'inscription, les bénéficiaires doivent remettre au FNS **un rapport financier écrit**, accompagné de l'original des factures, sur l'emploi de ces subsides et ce dans **les six semaines** qui suivent la fin du stage.

Le rapport financier du candidat (pour participation aux frais de congrès ou d'inscription) est à remettre au FNS, tandis que le rapport scientifique est à adresser au secrétariat de la CR.

Renseignements complémentaires :

Adresse postale : Secrétariat de la Commission de recherche
UNI-DUFOUR
24, rue du Général-Dufour – 1211 Genève 4

UNI-DUFOUR, 3^e étage, bureaux 358 et 357 (**uniquement sur rendez-vous** pour les entretiens) :

- tél. 022 379 77 24 // Marie-Anne.Berazategui@unige.ch
9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 le lundi, mardi et jeudi
- tél. 022 379 79 33 // Christine.Mooser@unige.ch
9h00 à 12h00 et de 15h00 à 17h00 le mercredi exclusivement

Pour d'autres sources de financement, consulter <http://www.unige.ch/rectorat/pbs/>